

Nom du prestataire de compte : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Intitulé du compte : Compte de dépôt à vue des avocats en euros

Date : 17 février 2021

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « Principales conditions tarifaires des opérations et services bancaires aux avocats ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Griffon SMS]	Par mois : 1,00 € 5 alertes par semaine Total des frais annuels : 12,00 €
Tenue de compte	Gratuit
Commission d'intervention	Par opération : 5,50 €
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Carte Business]	Par an : 41,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Découverts et services connexes	
Intérêts débiteurs, dans l'autorisation du découvert	Taux débiteur : 8 %
Intérêts débiteurs, hors découvert autorisé	Taux débiteur : 12 %
Facilité de caisse (autorisation temporaire de découvert)	Taux débiteur : 12 %